

CAHIER DE REVENDICATIONS PRIORISÉES

ACCREDITATION « FONCTIONNAIRES » DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ)

Le 3 novembre 2023

LES PRIORITÉS INTERSECTORIELLES

1. **Durée de la convention collective** : trois (3) ans ;
2. **Augmentations salariales annuelles** : indexation sur l'IPC + rattrapage de 4 % ;
3. **Régime de retraite** : intégration des primes d'attraction-rétention dans le régime de retraite ;
4. **Droits parentaux** : participation de l'employeur au RREGOP lors des congés parentaux ;
5. **Disparités régionales** : revoir certaines dispositions.

LES PRIORITÉS SECTORIELLES

1. Intégrer la nouvelle réalité du télétravail dans la convention collective en :
 - a. Négociant les règles encadrant le télétravail ;
 - b. Mettant en place des bonifications pour les personnes en présentiel ;
2. Reconnaître l'importance de l'expérience dans la fonction publique en :
 - a. Instaurant un exercice de reconnaissance de l'expérience ;
 - b. Réinstaurant la reconnaissance d'expérience se substituant à un diplôme pour l'accès aux promotions ;
 - c. Créant d'un statut de fonctionnaire « expérimenté » ;
3. Augmentation de la part de l'employeur pour les assurances à 70 % du plan Santé 2 ;
4. Ajout de quatre (4) journées mobiles payables à la fin de l'année ;
5. Révision des paramètres de la période de requalification pour permettre la prise de certains congés ;
6. Mise en place de protections pour les personnes vivant une situation de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.